

OBJET : Subventions aux associations - Acompte sur l'exercice 2025
Autorisation de signature des conventions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 en date du 6 juin 2021,

Considérant que le vote du budget 2025 s'effectue au cours du premier semestre 2025,

Considérant que l'action de nos partenaires associatifs serait entravée si nous ne prévoyions dès les premiers jours de janvier 2025, le versement d'un acompte par anticipation sur le budget,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions en annexe liant la Ville à ces associations et à verser les acomptes de subvention suivants :

Stade Sottevillais Cheminot Club.....	80.000 €
Stade Sottevillais 76.....	35.000 €
La Sottevillaise	20.000 €
Amicale du Personnel	4.000 €
Maison Pour Tous	60.440 €
Association Trianon Transatlantique.....	118.220 €
Atelier 231	153.012 €
Les Plastiqueurs	19.680 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller départemental

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°151

OBJET : Subventions aux associations-Acompte sur l'exercice 2025
Autorisation de signature des conventions

Le fonctionnement traditionnel des associations est réparti sur une saison qui va de septembre à juin avec une période d'arrêt des activités durant l'été.

Le vote du budget par le conseil municipal intervient en général dans le premier semestre, à une époque correspondant à la fin de saison d'activité des associations.

Aussi, afin que le soutien financier de la commune aux associations puisse être en phase avec leurs besoins, il est proposé d'anticiper le versement d'une partie des subventions sur le budget 2025. Cette facilité est mise en place pour les associations dont le volume d'activité est important et qui sont de solides partenaires dans le déroulement de la vie sottevillaise.